Développement économique Canada pour les régions du Québec

Canada Economic Development for Quebec Regions

Canada

FONDS D'AIDE AU TOURISME (FAT)

Présentation à l'Alliance touristique

15 février 2022

Contenu

- Présentation de DEC
- Contexte
- Objectifs
- Admissibilité
- Coûts
- Aide financière

DEC c'est…

… le partenaire fédéral clé du développement économique régional au Québec

Nous accompagnons les entreprises et les régions du Québec vers l'économie de demain, une économie plus propre, innovante et inclusive

CED is…

… the key federal partner for regional economic development in Quebec

We accompany Quebec businesses and regions toward tomorrow's economy, an economy that is cleaner, more innovative and inclusive

- **En centrant nos interventions sur les PME**, directement ou par l'entremise d'organismes de développement économique
- En privilégiant les projets qui génèrent des **retombées économiques à long terme**
- En **facilitant le rassemblement** des bons partenaires autour d'un projet donné

- By **focusing our interventions on businesses**, directly or through economic development organizations
- By prioritizing projects that generate **long-term economic spinoffs**
- By **bringing together** the right partners for a given project

Douze bureaux d'affaires dans toutes les régions, au cœur de dynamiques économiques distinctes

- Approche commune, mais déployée en fonction des forces de chacune des régions
- Flexibilité accrue dans les MRC à faible potentiel de développement économique

- A common approach, deployed according to regional strengths
- Increased flexibility in RCMs with low economic development potential

Twelve business offices present in all regions, at the heart of distinct regional economic dynamics

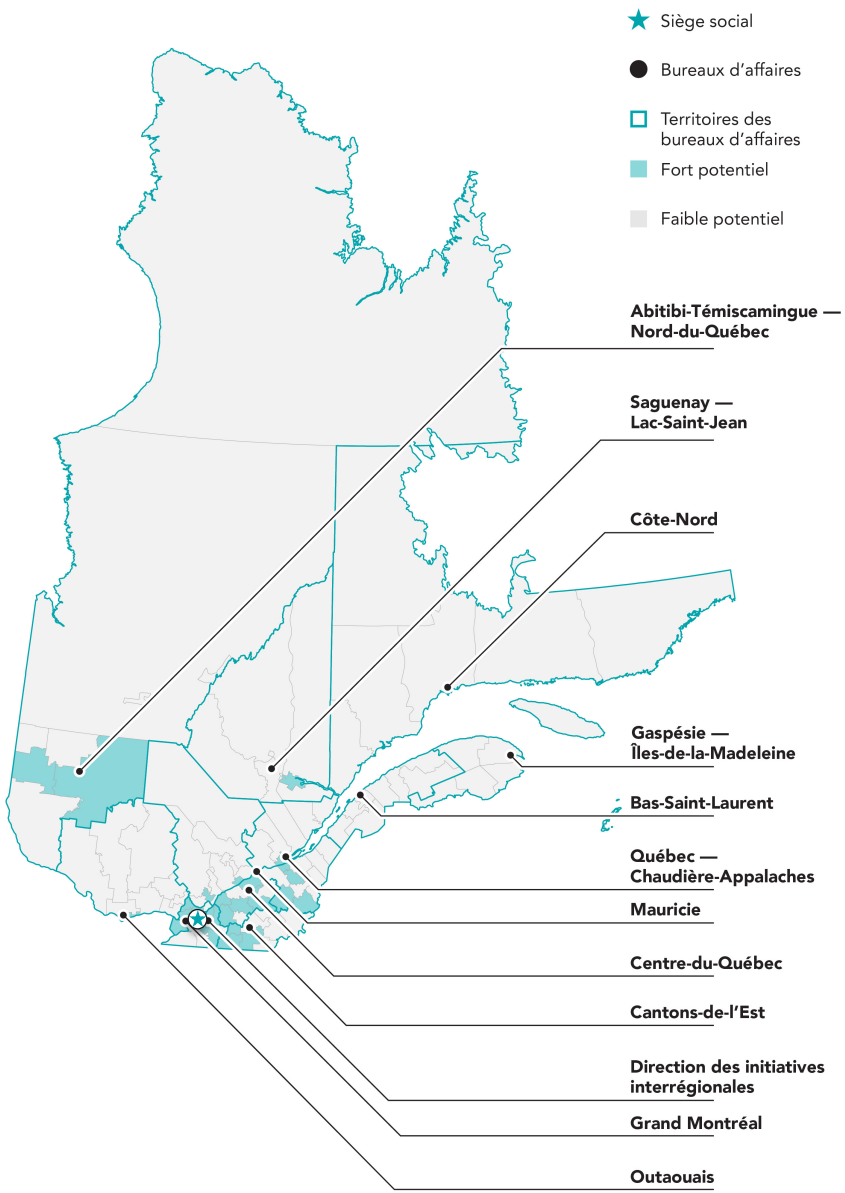

Contexte

Le Budget 2021 annonçait différentes mesures de relance :

- 500 M$ pour le **Fonds d'aide au tourisme**, administré par les agences de développement régional, afin d'appuyer les investissements des entreprises touristiques pour les aider à se remettre de la pandémie et à se positionner pour une croissance future.

- Pour le Québec, DEC est responsable de la livraison de 115,1 M$.

- 100 M$ à Destination Canada pour des campagnes de marketing destinées à aider les Canadiens et les autres visiteurs à découvrir et à explorer le pays.

- 200 M$ par l'entremise de Patrimoine canadien pour appuyer les festivals locaux, les événements et les organismes culturels communautaires, les célébrations du patrimoine, les musées locaux et les événements sportifs amateurs, etc.

- 300 M$ à Patrimoine canadien pour mettre sur pied un fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et des sports.

- 200 M$ par l'entremise des agences de développement régional à l'appui des grands festivals. *10 M$ de revenus en 2017, 2018 ou 2019,*

Objectifs du Fonds d'aide au tourisme (FAT)

Le FAT vise à :

1. aider les entités touristiques à
   i. **s'adapter à la « nouvelle normalité », pour moderniser l'offre touristique;**
   ii. **aider le secteur à adopter des pratiques plus durables sur le plan environnemental; et**
2. soutenir le **développement des destinations**

DEC s'assurera d'intervenir en complémentarité et cohérence avec les priorités du secteur au Québec ainsi qu'en complémentarité avec le Ministère du tourisme, Patrimoine canadien (PCH) et Destination Canada.

Le FAT se termine le 31 mars 2023

Admissibilité

Clientèles admissibles :

- Toute entité touristique (PME, OBNL) faisant partie de l'écosystème touristique ou travaillant au soutien d'une entité faisant partie de cet écosystème, qui :
  - *est un fournisseur ou opérateur clé dans l'expérience visiteur, ou;*
  - *fait partie d'une grappe touristique définie, ou;*
  - *est un produit ou service phare dans une destination.*

Exemples :

- Attraits touristiques
- Hébergements touristiques
- Festivals et événements touristiques
  - *Nouveau ou existant*
  - *Priorités régionales*

Clientèles généralement non admissibles/non autorisés :

- Le commerce de détail
- Les agences de voyages
- Les entreprises individuelles (sauf entreprises autochtones)
- Les restaurants et microbrasseries (sauf si entité touristique)
- Les hôtels faisant partie d'une chaîne hôtelière ou s'il y a un impact sur la concurrence

Admissibilité

Entité touristique :

- entité visant principalement (généralement plus de 50 %) à attirer ou accueillir des touristes dans les secteurs des loisirs et du divertissement, de l'hébergement, du transport touristique (excursions et expériences) ou des services de planification et d'organisation de circuits touristiques et
- entité faisant partie de l'écosystème touristique.

Définition de touriste :

- Personne qui a effectué un voyage d'une nuit ou plus, mais d'une durée de moins d'un an, à l'extérieur de sa ville et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

Autres critères :

- Le projet n'a pas ou peu d'incidences sectorielles négatives.
- Le besoin est démontré (pour l'hébergement).
- Le projet vise à bonifier/consolider la destination/micro-destination.

Admissibilité

Les demandeurs admissibles sont :

- *Les entreprises (incluant coopératives et SENC)*
- *Les organismes à but non lucratifs*
- *Les municipalités, provinces et entités connexes*
- *Les conseils de bande et autres organisations autochtones*

Les grandes priorités de DEC

- *Attraction vers les centres-villes et les rues principales*
- *Renouvellement de l'offre touristique des croisières (dans les 9 escales reconnues)*
- *Modernisation, adaptation et numérisation des attraits et hébergements*

Les clients devront également documenter leur contribution à la transition vers une économie verte, par exemple :

- *Projet d'écotourisme*
- *Écologisation des opérations*
- *Transition vers un approvisionnement local / intégration dans une économie circulaire*
- *Certification écologique*

Une **grille de caractérisation environnementale** devra être complétée par le promoteur afin de savoir comment le projet/entreprise contribue à cet objectif.

Aide financière

Projets commerciaux :

- Contribution remboursable avec un taux d'aide maximum de 75 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 500 k$ **ou**
- Contribution non remboursable avec un taux d'aide maximum de 50 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 100 k$.

Projets non commerciaux :

- Contributions non remboursables avec un taux d'aide maximum de 90 %, jusqu'à un maximum de 500 k$.
- Un projet dont les activités sont menées à des fins d'auto-financement

Modalités générales :

- Aucune mise de fonds n'est nécessaire (sauf si nécessaire pour la viabilité de l'entreprise).
- Les contributions remboursables sont **sans intérêt**, assorties d'un **moratoire de 24 mois** et d'un remboursement sur **60 mois**.
- Aucune prise de garantie.

Autres considérations liées au financement :

- Besoin de financement devra être démontré
- La règle de cumul est de 100 %.
- Complémentarité avec les autres programmes fédéraux et provinciaux.

Coûts admissibles

Coûts admissibles :

- Frais liés à la construction ou à l'amélioration des bâtiments et installations
- Honoraires professionnels
- Achat d'équipements et de machinerie

Certains coûts pourraient être admissibles rétroactivement le plus tôt au 19 avril 2021 ou maximum 12 mois.

Coûts non admissibles et non autorisés:

- Frais de fonctionnement, de commercialisation et de logistique
- Les cachets d'artistes incluant animateurs de foule
- Les prix monétaires
- Achat de terrain et bâtiments
- Remboursement du capital d'une dette

Questions

Vous souhaitez déposer une demande de financement ou poser des questions sur votre projet ?

Contactez votre bureau d'affaires ou notre centre d'appel au 1-800-561-0633

Want to submit a funding application? Have questions about your project?

Contact your business office or our call centre at 1-800-561-0633